



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 67909

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en oeuvre de la réforme de la formation des enseignants. La réforme de la formation des maîtres envisagée par le Gouvernement aboutirait à réduire la formation professionnelle des futurs enseignants à quelques stages et à quelques modules optionnels. Le métier d'enseignant est un métier difficile, qui exige une formation spécifique. Avec la réforme en cours, c'est donc une baisse de la qualité de l'enseignement qui se profile. Au final, ce sont les élèves qui en feraient les frais. Face aux nouveaux enjeux éducatifs (individualisation de la pédagogie, ouverture de l'école sur la société, nouvelles technologies pédagogiques...), la formation des maîtres doit être renforcée. Une réforme est nécessaire, mais elle doit aboutir à améliorer la préparation des enseignants, pas à la réduire pour des raisons d'économies budgétaires. Une réforme des IUFM est attendue par les enseignants, qui souhaitent être mieux préparés et mieux soutenus dans leur mission, mais il ne saurait être question de supprimer les IUFM. Il lui demande de retirer les projets de décrets et modifier sa réforme en concertation avec le monde enseignant.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité, de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants passeront ainsi le concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD, en cas d'échec au concours. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67909

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12430

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5820